

Paris, le 30 janvier 2012

## Devenir du Réseau Scientifique et Technique : FORCE OUVRIÈRE ne signe pas le protocole sur le CEREMA!

Le protocole d'accord sur le CEREMA, qui n'est qu'un engagement moral et ne crée pas de droits (aux dires mêmes du cabinet ministériel) a pour objet essentiel le futur statut pour les CETE et les STC (SETRA-CETMEF-CERTU). A tel point que de nombreux amendements ont été acceptés par l'administration ... sauf en ce qui concerne le statut. Ainsi, les choses sont claires : le choix du statut est bel et bien l'essentiel du protocole d'accord et non une question annexe!

**Pourtant, le RST méritait autre chose :** une ambition, une stratégie, un confortement des missions et des moyens, une réelle préservation des effectifs (et non pas un simple moratoire sur deux ans), une véritable ouverture aux collectivités à la fois sur la gouvernance que sur l'accès aux prestations ...

## Le protocole tel qu'il a été soumis à la signature des organisations syndicales :

- $\rightarrow$  porte en lui les prémices de fermetures de sites et donc de mobilités « orientées » (euphémisme pour « forcées »),
- → n'apporte aucune garantie sur l'ingénierie,
- → implique un risque juridique : baisse des prestations pour les collectivités territoriales ou mise en concurrence pour répondre aux commandes de l'État !
- → dissout l'expertise des Services Techniques Centraux,
- $\rightarrow$  ponctionne les effectifs des fonctions supports des administrations centrales, des DREAL et des DDT (après les avoir mutualisées ...),
- → entraînera une gestion autonome du personnel et du recrutement par l'établissement,
- → renforce le rôle des préfets qui seront délégués territoriaux (grande victoire de passer des DREAL aux Préfets !)

## Alors pourquoi signer?

- Pour protéger les effectifs de l'établissement (?) ... au moment où la RGPP a été étendue aux établissements publics ! L'administration ne cache pas sa volonté de continuer les baisses après un moratoire de deux ans, qui ne l'engage d'ailleurs pas.
- Par dogmatisme ? Parce qu'on considère que les établissements publics c'est "tendance" ?
- Pour faire partie d'un comité de suivi ? Pour pouvoir discuter pendant des heures du nouveau nom à donner à l'établissement ? Pour se lamenter sur la fermeture des sites ?

## NON! FORCE OUVRIÈRE, première organisation syndicale de ce groupement, agit!

FORCE OUVRIÈRE a forcé l'administration à concerter avec elle sur le dossier VNF en dehors du comité de suivi.

Et FORCE OUVRIÈRE continuera à s'engager à défendre les agents et le service public sans se fourvoyer dans la signature de protocoles alibis...